

Point sur la situation épidémiologique et l'impact économique du Covid-19 Maroc pour le 7 avril – CAA

1141 cas, 83 morts (+12), 88 personnes guéries

Décès de 2 médecins marocains

Commerce Import/Export :

Importations : Assouplissement pour les certificats EUR.1 et EUR-Med. Les copies sous format électroniques des certificats EUR.1 et EUR-MED émis à compter du 1er mars sont acceptées jusqu'à nouvel ordre. Cf. pj.

Certificats phytos et véto : L'ONSSA accepte la proposition de la DUE, d'utiliser, à titre exceptionnel, les copies scannées des originaux des documents SPS (à condition de conserver les originaux). Cf. pj

Crash-test des procédures douanières. L'Association des transitaires agréés en douane a adressé à la Direction Générale des Douanes un mémorandum où elle demande à titre exceptionnel le réaménagement de certaines mesures douanières (prorogation des échéances, limitation du contrôle physique, report des créances).

Nouvelles mesures politiques :

Coronavirus: le Maroc impose le port du masque à l'extérieur à compter du 7 avril

Toutes les personnes autorisées à se déplacer en dehors de leurs lieux de résidence doivent désormais, et impérativement, porter un masque de protection. Cette obligation entre en vigueur dès demain, mardi 7 avril. Pour garantir ces masques en quantités suffisantes et dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes instructions royales, les autorités ont mobilisé un ensemble d'industriels nationaux pour les produire. De même que leur prix a été fixé à 80 centimes l'unité et ce, avec le soutien du Fonds spécial pour la gestion du Covid-19 instauré par le roi. Ceux qui ne portent pas de masques sont soumis aux mêmes sanctions prévues pour les infractions de sortie liées aux mesures exceptionnelles : une amende de 1 300 DH (115 euros) (+ un à trois mois de prison).

De nouvelles mesures pour sauver la commande publique. Les procédures liées aux marchés publics notamment celles associées à la soumission électronique, à la publication des avis d'appels d'offres sur les éditions électroniques des journaux et aux délais d'exécution des marchés publics, ont été assouplies. (Ecoactu, 03/04/2020)

Informations générales :

Fonds Covid-19: près de 33 milliards de DH de dons. Sans tenir compte des dons du public, ni de ceux dont les montants n'ont pas été annoncés par les sociétés ou groupes, les montants reçus par le Fonds Covid-19 approchent les 33 milliards de DH. (Medias24, 03/04/2020)

Risque pays: Pourquoi la note du Maroc a été révisée à la baisse. Impacté par la baisse de sa demande extérieure, la volatilité de son secteur agricole et le choc négatif du Covid-19 sur les

activités touristiques, le Maroc a vu sa note de risque révisée de B1 (risque faible) à B2 (risque modéré) pour le 1er trimestre 2020. (L'économiste, 03/04/2020)

Le chômage explose au Maroc à cause de la crise du Coronavirus. Au 1er avril, plus de 700 000 employés du secteur privé, déclarés à la CNSS, ont été inscrits par les employeurs pour bénéficier de l'indemnité du Fonds spécial pour la gestion du Covid-19, soit près de 20% du total des salariés déclarés du secteur privé. (Medias24, 02/04/2020)

Forte baisse de la valeur du dirham.

La dépréciation du Dirham s'explique par le manque de liquidité sur le marché local, notamment en lien avec la baisse des transferts des MRE et des IDE. Plusieurs secteurs pourvoyeurs de devises ont été lourdement impactés, comme le tourisme, l'industrie automobile et le textile. Le recul des importations dû aux difficultés d'approvisionnement et à la chute de la facture énergétique ne semble pas compenser la baisse des recettes en devises. (Leboursier, 01/04/2020)

Un conseil de Gouvernement pour adopter des coupures budgétaires. Réunion exceptionnelle du Gouvernement le 6 avril pour suspendre les engagements de dépenses ouvertes au niveau du budget général de l'Etat, des EEP et des CST et dé plafonner des montants des emprunts extérieurs qui étaient fixés à 31 Md MAD dans le cadre de la Loi de Finances actuellement en vigueur. (Le360, 05/04/2020)

Les lois sur les frontières maritimes publiées dans le Bulletin officiel. Publiée au Bulletin officiel du lundi 30 mars 2020, l'une des 2 lois en question concerne la définition de la zone économique exclusive (ZEE) du Maroc, qui s'étend à 200 milles marins au large des côtes marocaines et les limites de son plateau continental qui s'appliquerait à 350 milles marins de ses côtes. (Panorapost, 01/04/2020)

La Banque mondiale apporte un soutien au Maroc. La Banque mondiale a décidé de mobiliser un financement accéléré en faveur du Maroc pour l'aider face aux effets de la pandémie. Ce soutien sera mobilisé à travers la restructuration d'un prêt de 275 millions de dollars destinés initialement à la gestion des risques de catastrophes au Maroc. (Lematin, 04/04/2020)

Agriculture / Alimentaire :

Covid-19: l'UE demande l'ouverture des frontières aux travailleurs agricoles. La Commission européenne a publié de nouvelles lignes directrices sur les restrictions aux voyages non essentiels vers l'UE dans le contexte de la pandémie du Covid-19 et a expliqué que les travailleurs agricoles saisonniers des pays hors du bloc en sont exemptés. Selon ce qu'ils ont communiqué, cette nouvelle mesure autorise donc l'arrivée des travailleurs saisonniers agricoles dans la campagne andalouse, tant que les pays d'origine le permettent. Cela signifierait la fin du problème existant dans plusieurs secteurs agricoles, comme celui de la fraise. En effet, le secteur des **fruits rouges** est l'un des principaux secteurs touchés par le manque de main-d'œuvre; et ce, après la fermeture des frontières effectuées par le Maroc (Agrimaroc, 02/04/2020)

Fruits rouges: Les saisonnières marocaines au secours de l'Espagne.

Le Covid-19 a complètement perturbé la saison agricole en Espagne, en particulier le secteur des fruits rouges. En effet, malgré les 19.000 saisonnières marocaines prévues, seules 7.000 sont sur place, et ont la lourde tâche de sauver au mieux la campagne à Huelva.

Tous les efforts pour que les saisonnières marocaines recrutées au Maroc aient l'autorisation de se déplacer à Huelva n'ont pas abouti. «Nous avons contacté la semaine dernière la sous-délégation du gouvernement à Huelva pour examiner la possibilité de débloquent la situation des journalières marocaines, lesquelles n'ont pas pu venir. Hélas, l'administration centrale nous a clairement signifié que pour cette saison agricole, il faudrait composer avec les effectifs disponibles sur place», a déclaré, Mireia Humanes, la porte-parole d'Interfresa. Par ailleurs, les saisonnières marocaines sont appelées à effectuer des heures supplémentaires et à travailler encore plus dur afin de sauver la récolte des fruits rouges à Huelva. Toutefois, la porte parole a souligné que ces dernières percevront des rémunérations comme le stipule la convention collective régissant le secteur agricole andalou. En effet, selon elle, il y aura comptabilisation et paiement de toutes les heures supplémentaires.

Pour mémoire, la FIFEL - Fédération Interprofessionnelle Marocaine de production et d'exportation des Fruits et Légumes, regroupe un ensemble d'associations représentant plusieurs collèges :

Production: APEFEL : Association Marocaine de Producteur et Producteur Exportateurs des Fruits et Légumes ; ASPEM : Association des Producteurs Exportateurs de Maraichage et Primeurs du Maroc ; PPM : Association des Producteurs de Pomme de Terre au Maroc ; APEO : Association Marocaine de Producteurs Exportateurs d'Oignon.

Conditionnement, exportation et de commercialisation: AMCOM : Association Marocaine des Conditionneurs Maraichers ; (Station de conditionnement)

La FIFEL dresse un état des lieux de la filière fruits & légumes au Maroc.

« Nous tenons à faire le point concernant un article publié, sur les colonnes de quelques médias, objet de certaines allégations relayées par d'autres supports relatant que, par cette période de pandémie de Corona virus COVID-19, toutes les activités industrielles et autres ont été paralysées ou réduites et que le seul secteur qui profite de la situation serait celui des fruits et légumes.

Depuis le déclenchement de la crise liée à cette pandémie, nos exportations de fruits et légumes ont accusé, à ce jour, un énorme ralentissement.

Les exportations vers la France, un des grands marchés de distribution de nos fruits & légumes, ont connu une très nette régression, et ceci depuis que le gouvernement français a appelé à consommer national pour soutenir les agriculteurs Français.

Les grandes surfaces de distribution habituelles ont procédé à l'annulation de leurs commandes en fruits & légumes en provenance des pays tiers. La fermeture des marchés à ciel ouvert, des restaurants ainsi que la situation du confinement ont accentué d'avantage le ralentissement de la mise en marché de nos produits. Cette crise coïncide également avec l'entrée en production d'un certain nombre de produits européens, ce qui a occasionné par conséquent une chute considérable des prix de vente.

Il est à noter que le transport national et international, avec les exigences des mesures sanitaires prises contre le COVID-19, a connu également des restrictions non négligeables. Certaines lignes maritimes ont été contraintes d'arrêter leurs activités par manque de volumes en fruits & légumes à acheminer (réduction ou annulation des commandes). Ce qui est de nature à grever les charges liées au transport.

Notre secteur d'activité connaît depuis déjà quelques années, des difficultés structurelles et notables que nous jugeons inutile d'étaler en ces moments. Cette clarification est de nature à

enlever l'ambiguïté sur la réalité de la conjoncture actuelle en particulier et la réalité de la situation économique du secteur des fruits et légumes en général.

Le secteur agricole avec toutes ces composantes, a tenu à maintenir en poste tous ses employés avec la mise en place de procédures nécessaires et mesures sanitaires qui s'imposent. Il s'arme de courage et de patience et ne cesse de faire de sacrifices pour assurer la continuité de l'approvisionnement des marchés nationaux, en produits agricoles nécessaires, et ce à longueur d'année. »

Le Maroc autorise l'importation de matériel génétique avicole en provenance du Brésil.

L'Office national de sécurité sanitaire des aliments (ONSSA) a autorisé l'importation de poussins d'un jour et d'œufs embryonnés en provenance du Brésil, selon le site [globalmeatnews](#). Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement (MAPA) du Brésil a annoncé l'autorisation à l'Association brésilienne des protéines animales (ABPA) dont le président Francisco Turra a déclaré qu'il "renforcerait la position du Brésil en tant que plateforme d'exportation de matériel génétique vers le monde". « Libre de la grippe aviaire et bénéficiant de l'un des meilleurs états de santé parmi les producteurs de volaille internationaux, le Brésil aura désormais une nouvelle destination pour expédier des produits à forte segmentation et à valeur ajoutée. Les Brésiliens et les Marocains gagneront à rendre ces exportations réalisables », a déclaré Turra. L'ABPA au MAPA a soumis la demande d'exportation vers le marché nord-africain notamment au Maroc en 2019. La faisabilité des expéditions dépendait de la constitution d'un certificat zoosanitaire international (CZI). Ainsi, les autorités brésiliennes et marocaines ont finalisé cela cette année, ce qui constitue une aubaine pour le secteur avicole du Maroc.

L'année dernière, le Maroc a importé plus de 3,7 millions d'unités de matériel génétique de volaille (poussins d'un jour et œufs embryonnés) d'autres pays, selon la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA). Il faut souligner que le Royaume produit aujourd'hui environ 570.000 tonnes de volailles. En 2004, il en produisait 275.000 tonnes, ce qui signifie que ce chiffre a presque doublé en 15 ans.

Sécheresse :

Les dernières pluies qui sont tombées dans certaines régions du Maroc ont réconforté les agriculteurs.

Les pluies tardives au sein de certaines zones ont donné une toute autre tournure à la campagne agricole du Maroc. En effet, elles auraient amélioré l'environnement pour la croissance des cultures, suite à un hiver particulièrement sec.

La filière céréalière à part, les pluies récentes observées dans certaines régions du Royaume apporte une lueur d'espoir pour les filières agricoles comme celle des légumineuses. Par ailleurs, ces précipitations tardives, bien qu'encore d'un faible niveau, devront sans aucun doute avoir un impact positif sur la croissance de la végétation et sur les plantations d'automne en plus des arbres fruitiers. Ceci permettra aux agriculteurs d'initier le processus d'entretien et de lutte contre les mauvaises herbes.

Combinées à des chutes de neige dans les montagnes, ces pluies auront le mérite d'augmenter sensiblement le niveau de la nappe phréatique, d'après Maroc Hebdo. Elles devront également alimenter les barrages qui connaissent un faible taux de remplissage.